

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2013**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 29 mars 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Étaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Magali TAFARO – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS.

Excusés : Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART

Absents : Patrick DER-KEVORKIAN - Franck ALBANESE – Murielle BARBECOT

Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

- **2<sup>ème</sup> tranche second œuvre médiathèque**

Monsieur le maire rappelle que la commune de St marcel a reçu par arrêté du Préfet de la la Région Rhône Alpes en date du 26 juillet 2012, une attribution de subvention d'un montant de 63 470€ en 2012 correspondant à la 1<sup>ère</sup> tranche d'une subvention d'un montant total de 126 940€ (40% du montant de la dépense éligible retenue de 317 350€).

Il convient désormais, par délibération du Conseil Municipal de solliciter le versement en 2013 de la 2<sup>ème</sup> tranche de la subvention d'un montant de 63 470€.

A l'unanimité le Conseil Municipal de la commune de Saint Marcel en Dombes, sollicite cette subvention.

- **Mobilier de la médiathèque**

Concernant l'équipement en mobilier de la future médiathèque, la commune a procédé à la consultation de 4 fournisseurs.

L'analyse des devis des fournisseurs et des schémas d'implantation par la commission a fait que le devis de la Société DPC 79300 BRESSUIRE, d'un montant de 34 545,99 € HT soit 41 317,00 € TTC a été retenu par les élus de la commission.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce choix, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la Société DPC et à inscrire le financement d'un montant de 41 317,00 € TTC en section investissement du budget communal et sollicite l'aide de Monsieur le Préfet de la région Rhône Alpes

- **Informatique médiathèque**

Concernant l'équipement informatique de la future médiathèque, Monsieur le maire propose de retenir les propositions des sociétés DELL, HP, LDLC et PMB pour un montant total de 8143,72 € HT

Cet investissement peut faire l'objet d'une subvention de Monsieur le Préfet de la Région Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ces choix, autorise Monsieur le Maire à signer les devis des sociétés DELL, HP, LDLC et PMB et à inscrire le financement d'un montant de 8 143,72 € HT en section investissement du budget communal et sollicite l'aide de monsieur le Préfet de la Région Rhône Alpes.

- **Trottoirs VC 6**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme de rénovation en enrobé des trottoirs de la VC 6.

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à 38 000 € HT et précise qu'une subvention peut être accordée par le Conseil Général dans le cadre des dotations territoriales 2014.

Monsieur FONTIBUS fait remarquer que cette voirie est d'intérêt communautaire et qu'en conséquence la charge des trottoirs incombe à la communauté de communes. C'est pourquoi il votera contre une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix contre et 7 pour, approuve ces travaux et sollicite l'aide du Conseil Général de l'Ain pour la réalisation de cette opération.

- **Bâtiment mairie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme de réhabilitation du bâtiment de la mairie (ravalement des façades et changement des fenêtres et portes).

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à 85 000 € HT et précise qu'une subvention peut être accordée par le Conseil Général dans le cadre des dotations territoriales 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces travaux et sollicite l'aide du Conseil Général de l'Ain pour la réalisation de cette opération

- **Projet mairie et espace public**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet « mairie » qui comprend l'aménagement du terrain autour de la mairie et la rénovation des bâtiments (ravalement des façades et changement des fenêtres et portes).

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à 242 475 € HT et précise qu'un fonds de concours peut être accordé par la Communauté de Communes Centre Dombes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve ces travaux et sollicite le fonds de concours de la communauté de communes CENTRE DOMBES pour la réalisation de ce projet.

## **REGLEMENT DE LA SALLE ASSOCIATIVE**

Monsieur NOUET présente le nouveau règlement de la salle associative. Les principaux changements :

- chaque association a le droit d'utiliser la salle 2 samedis par mois au maximum
- chaque association est responsable de sa réservation et ne peut céder son droit

Ce règlement sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Après en avoir délibéré, cette modification est acceptée à l'unanimité.

## **REPRESENTATIVITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le maire présente la réforme des collectivités territoriales. Il résulte de ce texte qu'avant le 30 juin 2013, il devra être déterminé une représentation des communes conforme à ce que prévoit la loi (32 délégués) ou un accord sur une répartition autre. Le conseil communautaire du 23 mars 2013 a validé une nouvelle composition avec 40 délégués.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, cette nouvelle composition de 40 délégués est adoptée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur PETRONE présente la nouvelle instruction du ministère en charge de l'urbanisme. Il incombe aux communes d'instruire les certificats d'urbanisme de simple information ainsi que les déclarations préalables ne produisant pas de taxe d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

Monsieur NOUET rend compte de la cérémonie de la citoyenneté où un seul représentant a participé. Il informe que le devis des Eaux et Forêts a été accepté pour faire l'inventaire des arbres sur la commune.

Monsieur SILVESTRE fait part de la réunion de chantier de la médiathèque, les travaux devraient démarrer la semaine prochaine. Une demande doit être faite auprès de l'association du lotissement vers l'Ecole afin d'obtenir l'autorisation de réserver une partie de la voirie en bout du parking pour les entreprises.

Monsieur PETRONE signale qu'un relevé géomètre doit être réalisé sur la partie du lotissement Vers l'Ecole et demande à profiter du déplacement d'un géomètre pour réaliser également un relevé dans l'éventualité d'une extension du parking de la gare. Il est bien rappelé que cela n'exclue pas d'étudier l'autre possibilité d'extension avec le rachat du foncier à la SNCF. Les membres du conseil valident ces deux relevés.

Monsieur FONTIBUS demande que soit revu le règlement de la salle des fêtes lors d'une prochaine séance.

La séance est levée à 23 H.